

Rapport public Parcoursup session 2024

I.U.T d'Orléans - BUT - Génie mécanique et productique - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

I.U.T d'Orléans - BUT - Génie mécanique et productique - en apprentissage (13337)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
I.U.T d'Orléans - BUT - Génie mécanique et productique - en apprentissage (13337)	Jury par défaut	Tous les candidats	13	324	13

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques (notes, moyennes, progression...)	Les évaluations en classes de première et terminale, leur évolution et les notes des épreuves anticipées. "Bulletins Fiche avenir"	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	"Bulletins Fiche avenir"	Important
Savoir-être	Savoir-être	fiche Avenir appréciation des enseignants comportement dans toutes les matières absentéisme	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	La motivation grâce à une lecture très attentive du projet de formation : Motivation pour la spécialité et connaissance des disciplines et du programme enseigné. Projet de formation motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements, réalisations dans des activités péri ou extra-scolaires	Implication dans des activités extrascolaires, associatives ou expériences professionnelles Activités et centres d'intérêt	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Phase 1 : Examen des dossiers

Dès mise à disposition du dossier PARCOURSUP, un premier classement des candidat.e.s est basé sur le calcul automatique d'une note calculée à partir : des moyennes intermédiaires paramétrées par série de bac pour tenir compte du niveau dans les matières en rapport avec la formation : Moyenne (Technologies), Moyenne (langues) et Moyennes (Disciplines Scientifiques).

Pour les bacheliers généraux et technologiques STI2D :

Calcul de la Note via les bulletins : Moyenne générale = moyenne pondérée (enseignements technologiques ; langues ; sciences)
Suite au calcul de cette note, les dossiers les plus faibles (moyenne pondérée <10 pour les bacheliers S, <10,5 pour les bacheliers STI2D) sont écartés (candidat.es non classés) car ils correspondent à un niveau trop bas dans les matières en rapport avec la spécialité.

Pour les bacheliers autres que généraux et technologiques STI2D :

Calcul de la Note via les bulletins : Moyenne générale = moyenne (enseignements technologiques si en rapport ; langues ; sciences)

Suite au calcul de cette note, les dossiers les plus faibles (moyenne pondérée <16 pour les bac pros par exemple) sont écartés car ils correspondent à un niveau trop bas dans les matières en rapport avec la spécialité.

Lecture par un ou des examinateurs pour l'édition d'une liste de candidats auditionnés :

Tous les dossiers sont examinés par les collègues du département, en particulier le comportement, l'absentéisme, le projet motivé, le rang de l'élève dans la classe, le niveau de la classe, les appréciations. L'examineur donne une note en repérant dans le dossier des critères spécifiques au parcours par l'alternance : expériences professionnelles, stages, attrait révélé pour la mécanique, recherche entamées, métiers, mobilités, accord géographique.

Le classement généré à partir de la note moyenne générale et la note lecture par un/des examinateur(s) permet la convocation d'une soixantaine de candidat.e.s à un entretien individuel en présentiel (mode distanciel proposé à la marge en fonctionnement

normal).

Phase 2 – Entretiens des candidats

Au cours de l'entretien, chaque candidat.e expose son parcours et son projet de poursuite de préparation du DUT GMP par apprentissage puis échange avec le jury composé d'un.e enseignant.e et d'un.e conseiller.ère du CFAI Centre Val de Loire. Des informations sont données tant sur la recherche d'un contrat que sur les contenus de la formation.

La note moyenne générale et la note lecture par un/des examinateur(s) et la note résultat de l'entretien permet de générer une liste de candidats admissibles.

Phase 3 : Admissibilité et admissions

L'admissibilité est donc une liste de candidat.e.s déclaré.e.s admissibles sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage avec poste et missions validés par le CFAI - Val de Loire et le ou la responsable recrutement du département GMP.

Les 13 premiers candidat.e.s présentant un contrat validé et saisi dans Parcoursup sont admis à la formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous conseillons aux candidats de privilégier les spécialités les plus en lien avec la formation : Mathématiques, Sciences de l'Ingénieur, Physique Chimie. Les enseignements Numérique et Sciences informatiques, Sciences de la Vie et de la Terre peuvent aussi convenir.

Signature :

Sébastien LIMET,

Directeur de l'établissement I.U.T d'Orléans